



Envoi au contrôle de légalité le : 23 décembre 2022

Publication électronique le : 23 décembre 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 13 DÉCEMBRE 2022

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Brigitte PASSEBOSC

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, M. François LEMAIRE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT.

Excusé(s) : M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Marc TELLIER, M. Ludovic LOQUET, M. Laurent DUPORGE, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR.

Assistant également sans voix délibérative : Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Jean-Louis COTTIGNY

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT

2ÈME PROGRAMMATION FARDA AIDE À LA VOIRIE COMMUNALE

(N°2022-543)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-10 et L.3232-1 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-229 de la Commission Permanente en date du 13/06/2022 « Programmation FARDA – aide à la voirie communale » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Equipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion en date du 28/11/2022 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer, dans le cadre du FARDA Aide à la Voirie Communale, 2^{ème} programmation 2022, un montant total de 891 920 € de subventions correspondant à 76 projets, aux bénéficiaires et selon le détail (taux, montant total de l'opération, assiette éligible et montant de subvention) présenté dans le tableau annexé et selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

Les conditions et modalités d'attribution et de versement des subventions visées à l'article 1 sont les suivantes :

1) Dans la limite des crédits inscrits au budget départemental, le Département pourra effectuer un premier versement de 50 % du montant prévisionnel de la subvention, sur production d'un ordre de service de démarrage ou d'une attestation de démarrage des travaux signée par le maire.

2) Des versements d'acomptes intermédiaires sont possibles, au prorata des dépenses réalisées jusqu'à 70 % maximum des dépenses réalisées. Ces versements se feront sur présentation des pièces justificatives suivantes :

- Etat récapitulatif des dépenses visé et certifié par le comptable public ;
- Factures correspondant au projet.

3) Le versement du solde se fera sur présentation des pièces justificatives suivantes :

- Etat récapitulatif des dépenses visé et certifié par le comptable public ;
- Factures correspondant au projet ;
- Plan de financement définitif faisant apparaître l'intégralité des sources de financement de l'opération (par exemple DETR, autres collectivités ou organismes) ;
- Le cas échéant : Procès-verbal de réception de travaux, visite de réception en présence de la MDADT.

Seules les dépenses réalisées à partir de la date de notification de la décision ou de l'autorisation de commencer les travaux seront prises en compte

4) Si la dépense réelle de l'opération s'avère inférieure au montant de la dépense subventionnable, la subvention sera révisée sur la base du taux de participation. Si la dépense réelle est supérieure à la dépense subventionnable, la subvention restera égale au montant prévu dans la décision d'attribution.

5) Le Département se réserve le droit de suspendre le paiement, voire d'exiger le reversement partiel ou total des sommes reçues, s'il s'avère que l'opération n'a pas été réalisée conformément aux documents présentés à l'appui de la demande de subvention, ou bien que tout ou partie de la subvention n'a pas été utilisé pour l'objet initialement décrit.

6) L'aide départementale est subordonnée au respect d'un délai de deux ans pour l'achèvement des travaux à compter de la date de notification.
Avant l'échéance de ce délai, le bénéficiaire pourra solliciter à titre exceptionnel une prolongation sur justification motivée. A défaut, le bénéfice de la subvention sera perdu.

7) Au cours des travaux, et une fois ceux-ci achevés, le bénéficiaire s'engage à promouvoir l'image du Département du Pas-de-Calais et à mettre en valeur l'aide apportée par le Département :
le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département devra figurer de façon parfaitement visible et lisible (téléchargement sur Pasdecalais.fr).

Sur vos supports de communication:

- Documents de communication print (affiches, plaquettes, flyers, journal/gazette édités par votre structure...)
- Signalétique de chantier (hors signalétique de « sécurité »)
- Signalétique événementielle (promotion du chantier/travaux)
- Invitations officielles : les invitations destinées à annoncer les poses de 1ère pierre, inaugurations ou visites de chantiers, doivent être soumises au Département pour validation avant impression et envoi. Le contact spécifique au sein du Département est protocole@pasdecalais.fr / tél : 03 21 21 60 27.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur chacun des supports de promotion utilisé:

- Communiqués ou dossiers de presse + lors des interviews ou articles consacrés au projet
- Réseaux sociaux et sites Internet: rappelez le partenariat en taguant les pages #Le Pas-de-Calais

Article 3 :

Les dépenses versées en application de l'article 1 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Dépense €
C04-628G04	2041421//91628	FARDA – Aide à la voirie communale	5 000 000,00	891 920,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 13 décembre 2022

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

COMMUNE	CODE DE LA DEMANDE	TYPE DE DEMANDE	INTITULE DE L'OPERATION Nature des travaux Désignation de la voirie	Montant HT projet	Plafond	Taux	Montant demandé
COMMUNE DE AUDINGHEN	2022-06005	AVC	réfection de voiries avec aires de dégagement sur les routes de Warincthun et de Todincthun	14 850,00		40%	5 940,00
COMMUNE DE AUDREHEM	2022-04784	PONTS ET BERGES - INVESTISSEME	Rénovation du pont, rue de l'Abbé Louchez	34 499,00		40%	13 800,00
COMMUNE DE AUDRESSELLES	2022-05714	AVC	réfection et d'aménagement de la rue des Margats	39 709,00	37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE BAILLEUL LES PERNES	2022-05595	AVC	Renforcement et réfection de la rue de Wacheux	37 601,25	37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE BAINCTHUN	2022-05976	AVC	réfection de voirie rue de la Quesnoye	37 906,20	37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE BALINGHEM	2022-03373	AVC	Travaux de réfection des rue Jacob, du Fort et de la rue des Etangs	43 193,74	37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE BAYENGHEM-LÈS-ÉPERLECQUES	2022-06511	AVC	Création d'une voirie sur le chemin du Grand Beurègue	14 504,00		40%	5 802,00
COMMUNE DE BEAUMETZ-LÈS-AIRE	2022-04967	AVC	Travaux d'aménagement de voirie rue de la Toupiole et réfection du parking de la Mairie	39 345,00	37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE BEAUMETZ-LÈS-CAMBRAI	2022-05248	AVC	aménagement de la rue d'Arras	74 000,00	37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE BÉCOURT	2022-05048	AVC	réfection de la rue de Senlecques	87 293,63	37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE BEUSSENT	2022-05295	AVC	aménagement de la rue du Pont Neuf et la route de Coupigny	38 700,00	37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE BELLINGHEM	2022-06302	AVC	Travaux d'aménagement du chemin de Bientques	83 260,00	37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE BEZINGHEM	2022-05296	AVC	renforcement de la rue du Fay	38 220,00	37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE BLANGY SUR TERNOISE	2022-06286	AVC	réfection et sécurisation de la rue d'Hesdin	95 337,65	37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE BONNINGUES-LÈS-CALAIS	2022-04621	AVC	Réfection de la voirie contre le ruissellement du Chemin de l'Anglaise	218 453,00	37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE BOUQUEHAULT	2022-03389	AVC	Travaux de voirie route de Rodelinghem et chemin communal	6 614,60		40%	2 646,00
COMMUNE DE BOURET-SUR-CANCHE	2022-04730	AVC	aménagement rue de l'église	67 543,35	37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE BOURNONVILLE	2022-05957	AVC	réfection de voirie communale route de Menneville - phase 2	38 855,00	37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE BOURSIN	2022-04209	AVC	Travaux de réfection des routes communales du Mont et de Sangatte	42 488,75	37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE BRUNEMBERT	2022-05979	PONTS ET BERGES - ETUDES	mission d'études pour la réhabilitation d'un ouvrage d'art communal rue du Château	2 850,00		80%	2 280,00
COMMUNE DE BULLECOURT	2022-05149	AVC	renforcement et confortement du chemin de Croisilles	52 000,00	37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE CARENCY	2022-05412	AVC	Réfection chaussée et trottoirs rues Topart Pasteur et Barbot	39 649,00	37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE CLAIRMARAIS	2022-05474	AVC	Travaux d'aménagement dans diverses rues communales	28 926,28		40%	11 570,00
COMMUNE DE COLLINE-BEAUMONT	2022-04103	AVC	effacement des réseaux aériens	188 934,60	37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD ARTOIS	2022-05161	AVC	réhaussement du chemin communal en digue sur la commune de Saint-Léger	91 237,10	37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE CONCHY-SUR-CANCHE	2022-05396	AVC	aménagement de la rue du Ravin	21 005,90		40%	8 402,00
COMMUNE DE COULOMBY	2022-05941	AVC	Réfection des trottoirs, rue Principale de la rue Joire à la sortie du village côté Seninghem	37 874,00	37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE DANNES	2022-05863	AVC	réfection de la rue de Verdun	31 192,00		40%	12 476,00
COMMUNE DE DOUDEAUVILLE	2022-05174	AVC	réfection de voirie rue de la Merdenchon et de la rue Neuve	39 832,80	37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE ERVILLERS	2022-05184	AVC	renforcement et confortement de la rue de l'église	65 000,00	37 500,00	40%	15 000,00

COMMUNE DE FAMECHON	2022-04945	AVC	aménagement de trottoirs dans diverses rues communales	102 645,00	37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE FESTUBERT	2022-05133	AVC	voiries et trottoirs à différents endroits	13 328,24		40%	5 331,00
COMMUNE DE FLERS	2022-05515	AVC	renforcement du chemin d'Héricourt	37 591,10	37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE FOUQUEREUIL	2022-04940	AVC	création d'un chemin piétonnier et de places de stationnement aux écoles	14 438,00		40%	5 775,00
COMMUNE DE FRÉMICOURT	2022-03646	AVC	réfection du chemin de Beugnâtre	41 775,00	37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE FRENCQ	2022-05342	AVC	aménagement de voirie du lotissement rue Henri Duval	144 733,50	37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE FRÉVIN-CAPELLE	2022-05353	AVC	aménagement dans diverses rues communales	70 200,00	37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE GENNES-IVERGNY	2022-03814	AVC	réfection de diverses voies communales	86 569,00	37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE HALLINES	2022-05091	AVC	Travaux de réfection de chaussée, rue du Brand	36 770,00		40%	14 708,00
COMMUNE DE HAPLINCOURT	2022-05385	AVC	aménagement qualitatif de la rue Tonnelier	380 197,00 €	37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE HAUTEVILLE	2022-04405	AVC	aménagement du Chemin de la Caigne et de la rue du pensionnat	37 258,00		40%	14 903,00
COMMUNE DE HENNEVEUX	2022-05532	AVC	entretien des voiries communales - 2ème phase	26 428,00		40%	10 571,00
COMMUNE DE HEUCHIN	2022-04734	AVC	renforcement de voiries communales	36 219,35		40%	14 488,00
COMMUNE DE IZEL-LÈS-HAMEAU	2022-05177	AVC	réfection de la rue Philibert et du chemin de l'Abbaye Brûlée	60 892,95	37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE LA CALOTTERIE	2022-05292	AVC	réfection de la place de la Libération	15 713,50		40%	6 285,00
COMMUNE DE LE PONCHEL	2022-03868	AVC	réfection de diverses voies communales	26 290,69		40%	10 516,00
COMMUNE DE LE QUESNOY-EN-ARTOIS	2022-03705	AVC	aménagement du chemin des vingt deux	29 818,00		40%	11 927,00
COMMUNE DE LEBUCQUIÈRE	2022-05436	AVC	réfection de la rue du Pré, de la rue de Barastre et du chemin de Beugny	26 025,00		40%	10 410,00
COMMUNE DE MANIN	2022-05534	AVC	borduration des rues de la Mairie et de la Flamme	51 002,10	37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE MARENLA	2022-04768	AVC	réfection de la rue du Marais	18 825,00		40%	7 530,00
COMMUNE DE MAREST	2022-04966	AVC	aménagement de trottoirs rue de la Baloche	17 118,50		40%	6 847,00
COMMUNE DE MARESVILLE	2022-05651	AVC	réfection de la rue du Mont Eclair	8 761,00		40%	3 504,00
COMMUNE DE MARLES-SUR-CANCHE	2022-05652	AVC	réfection de diverses voies communales	7 844,46		40%	3 137,00
COMMUNE DE MENTQUE-NORTBÉCOURT	2022-05589	AVC	Travaux de borduration dans la rue des Moulins	7 821,00		40%	3 128,00
COMMUNE DE MUNCQ-NIEURLET	2022-06245	PONTS ET BERGES - ETUDES	Rénovation du pont du Robecq suite éboulement	23 585,00		40%	9 434,00
COMMUNE DE NEUVILLE-SOUS-MONTREUIL	2022-04869	AVC	réfection du chemin du Vide Champs	20 505,40		40%	8 202,00
COMMUNE DE NOREUIL	2022-04913	AVC	sécurisation des piétons et aménagement de trottoirs dans la rue de l'église	56 000,00	37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE NOUVELLE-ÉGLISE	2022-05961	AVC	Travaux de réfection et de sécurisation de la rue du Marais	41 818,40	37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE NUNCQ-HAUTECÔTE	2022-05399	AVC	renforcement et confortement de la rue de Flers	39 000,00	37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE OFFEKERQUE	2022-03707	AVC	Renforcement de la rue Carpentiers	16 381,50		40%	6 553,00
COMMUNE DE OUVÉ-WIRQUIN	2022-04822	AVC	Réfection de la rue du Moulin (continuité)	38 827,00	37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE PERNES-LÈS-BOULOGNE	2022-05669	AVC	réfection de trottoirs et de voiries sur diverses voiries communales	37 486,04		40%	14 994,00
COMMUNE DE PIERREMONT	2022-05084	AVC	renforcement de l'Impasse de Paris	12 940,15		40%	5 176,00
COMMUNE DE ROCQUIGNY	2022-03559	AVC	réfection de la rue de la chapelle	15 865,00		40%	6 346,00
COMMUNE DE SAILLY-AU-BOIS	2022-04790	AVC	réfection du petit chemin de Souastre	38 153,80	37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE SAINT-AMAND	2022-06135	AVC	réfection de bordures dans le village	4 395,00		40%	1 758,00

COMMUNE DE SAINT-AUGUSTIN	2022-05809	AVC	Aménagement sécuritaire de la rue de l'Abbaye et création d'une piste cyclable	275 545,00	37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-D'HARDINGHEM	2022-05221	AVC	Travaux d'aménagement de la rue de la Poterie	176 400,00	37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE SAULTY	2022-05933	AVC	aménagement de voirie à l'angle de la ferme Saternault et du chemin de Couturelle	5 515,00		40%	2 206,00
COMMUNE DE SERQUES	2022-05542	AVC	Réfection du parking de la Mairie et mise en conformité de l'accessibilité	24 605,00		40%	9 842,00
COMMUNE DE TENEUR	2022-05125	AVC	renforcement de la rue de la Tour	40 000,00	37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE TILLY-CAPELLE	2022-05594	AVC	aménagement des rues du Moulin, de la Motte et diverses impasses	31 395,50		40%	12 558,00
COMMUNE DE TORTEQUESNE	2022-04833	AVC	aménagement de sécurité et de borduration de diverses voiries communales	6 937,05		40%	2 775,00
COMMUNE DE TROISVAUX	2022-04688	AVC	aménagement des rues de Brias et Piquet	101 636,10	37 500,00	40%	15 000,00
COMMUNE DE TUBERSENT	2022-04072	PONTS ET BERGES - INVESTISSEME	travaux sur le pont de la Rue du Witrepin	19 189,00		40%	7 675,00
COMMUNE DE WAVRANS-SUR-TERNOISE	2022-04691	AVC	aménagement de voiries communales	31 061,75		40%	12 425,00

891 920,00

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Direction du Développement, de l'Aménagement et de
l'Environnement
Mission Coordination territoriale

RAPPORT N°40

Territoire(s): Tous les territoires
Canton(s): Tous les cantons des territoires
EPCI(s): Tous les EPCI des territoires

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 13 DÉCEMBRE 2022

2ÈME PROGRAMMATION FARDA AIDE À LA VOIRIE COMMUNALE

Le présent rapport propose d'attribuer les subventions FARDA AIDE A LA VOIRIE COMMUNALE aux projets déposés par les communes et les EPCI, dans le prolongement des conditions appliquées en 2021.

Lors de la programmation validée en Commission Permanente du 13 juin 2022, 205 projets ont été retenus pour un montant total de subvention de 2 657 228 €.

Les projets retenus au titre de cette 2ème programmation 2022 représentent 76 projets correspondant à un montant total de travaux de 4 006 381,93 € HT pour un montant d'aide départementale de 891 920 €. La liste des dossiers est détaillée en annexe.

La programmation totale 2022 s'élèverait donc à 281 dossiers pour un montant total d'aide départementale de 3 549 148 € à laquelle il convient d'ajouter les programmations exceptionnelles liées aux inondations, soit 12 dossiers représentant un total d'aides de 139 199 €.

La mise en œuvre de ces subventions départementales s'applique selon les conditions et modalités suivantes :

- 1) Dans la limite des crédits inscrits au budget départemental, le Département pourra effectuer un premier versement de 50 % du montant prévisionnel de la subvention, sur production d'un ordre de service de démarrage ou d'une attestation de démarrage des travaux signée par le maire.
- 2) Des versements d'acomptes intermédiaires sont possibles, au prorata des dépenses réalisées jusqu'à 70 % maximum des dépenses réalisées. Ces versements se feront sur présentation des pièces justificatives suivantes :
 - Etat récapitulatif des dépenses visé et certifié par le comptable public ;
 - Factures correspondant au projet.

3) Le versement du solde se fera sur présentation des pièces justificatives suivantes :

- Etat récapitulatif des dépenses visé et certifié par le comptable public ;
- Factures correspondant au projet ;
- Plan de financement définitif faisant apparaître l'intégralité des sources de financement de l'opération (par exemple DETR, autres collectivités ou organismes) ;
- Le cas échéant : Procès-verbal de réception de travaux, visite de réception en présence de la MDADT.

Seules les dépenses réalisées à partir de la date de notification de la décision ou de l'autorisation de commencer les travaux seront prises en compte

4) Si la dépense réelle de l'opération s'avère inférieure au montant de la dépense subventionnable, la subvention sera révisée sur la base du taux de participation. Si la dépense réelle est supérieure à la dépense subventionnable, la subvention restera égale au montant prévu dans la décision d'attribution.

5) Le Département se réserve le droit de suspendre le paiement, voire d'exiger le reversement partiel ou total des sommes reçues, s'il s'avère que l'opération n'a pas été réalisée conformément aux documents présentés à l'appui de la demande de subvention, ou bien que tout ou partie de la subvention n'a pas été utilisé pour l'objet initialement décrit.

6) L'aide départementale est subordonnée au respect d'un délai de deux ans pour l'achèvement des travaux à compter de la date de notification.

Avant l'échéance de ce délai, le bénéficiaire pourra solliciter à titre exceptionnel une prolongation sur justification motivée. A défaut, le bénéfice de la subvention sera perdu.

7) Au cours des travaux, et une fois ceux-ci achevés, le bénéficiaire s'engage à promouvoir l'image du Département du Pas-de-Calais et à mettre en valeur l'aide apportée par le Département :

le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département devra figurer de façon parfaitement visible et lisible (téléchargement sur Pasdecalais.fr).

Sur vos supports de communication:

- Documents de communication print (affiches, plaquettes, flyers, journal/gazette édités par votre structure...)

- Signalétique de chantier (hors signalétique de « sécurité »)

- Signalétique événementielle (promotion du chantier/travaux)

- Invitations officielles : les invitations destinées à annoncer les poses de 1^{ère} pierre, inaugurations ou visites de chantiers, doivent être soumises au Département pour validation avant impression et envoi. Le contact spécifique au sein du Département est protocole@pasdecalais.fr / tél : 03 21 21 60 27.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur chacun des supports de promotion utilisé:

- Communiqués ou dossiers de presse + lors des interviews ou articles consacrés au projet

- Réseaux sociaux et sites Internet: rappelez le partenariat en taguant les pages #Le Pas-de-Calais

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

D'attribuer, dans le cadre du FARDA Aide à la Voirie Communale 2ème programmation 2022, un montant total de 891 920 € de subventions correspondant à 76 projets, selon le détail (taux, montant total de l'opération, assiette éligible et montant de subvention) présenté dans les tableaux annexés et selon les modalités reprises au présent rapport.

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C04-628G04	2041421//91628	FARDA - AIDE A LA VOIRIE COMMUNALE	5 000 000,00	2 244 070,01	891 920,00	1 352 150,01

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 28/11/2022.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY